

Information

L'Anses ne garantit pas l'exactitude des informations relatives aux produits biocides figurant sur le registre, dès lors que celle-ci relève de la responsabilité des déclarants, metteurs sur le marché. Il appartient à ces derniers de mettre à jour ces informations régulièrement, conformément aux dispositions des articles L. 522-2, R. 522-18 et suivants du Code de l'environnement.

Déclaration produit : **DEPTAL B** ACTIF

Description Noms secondaires Composition et TP Caractéristiques Conditionnements

Identification du produit

Nom du produit * **DEPTAL B**

Numéro d'inventaire **7983**

Société déclarante

Nom de la société **HYPRED SAS - Groupe Kersia**

Statut

Statut de soumission **Soumis**

Statut d'activation du produit **Actif**

Date de soumission de la
déclaration **21/12/2018**

Statut réglementaire du
produit *

Demande d'AMM déposée

Pour plus de détails sur la signification de chaque statut d'autorisation, se reporter à la FAQ.

[Retour](#)



[Liens utiles](#)

[Mentions légales](#)

[Contact](#)

(<https://www.anses.fr/fr>)